

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 14/04/2015 à 18 H 15

Convocation du CM du 07/04/2015

Présents: DELESTRE Daniel, Maire, ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELES Valérie, BONFILL Jean, Adjoint.

CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, MARTINEZ Sandrine, ORRIOLS Michel, REIG Nadine.

Absents excusés : CHADEFaux Agnès, LAFFONT Alain, PUENTE Marc.

Procurations : de CHADEFaux Agnès à CLEMENT Bernard
de LAFFONT Alain à CIURANA Roger.

Madame REIG Nadine a été nommée secrétaire de séance.

DEBUT DE LA SEANCE A 18H30

I- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2015 POUR MISE EN SECURITE DU POINT INFO JEUNESSE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de sécuriser le Point Info Jeunesse, situé au 1 rue du Canigou, ainsi que les aménagements qui y sont rattachés afin de mettre un terme aux divers actes de vandalisme dont il est fréquemment l'objet.

Les travaux projetés consistent à procéder à la fermeture du bas du bâtiment, à l'installation de plots pour éviter l'accès aux voitures, et à la mise en place d'un éclairage détecteur de mouvements.

Il présente un plan de financement correspondant aux travaux à réaliser :

Montant des travaux HT : 4215.00€

Subvention DETR 50% : 2108.00€

Autofinancement : 2107.00€

Le début des travaux est prévu pour l'été 2015, pour une durée de 1 mois.

Le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux de mise en sécurité du PIJ, approuve le plan de financement présenté et autorise M. le Maire à demander une subvention au titre de la DETR 2015.

II-INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE DE COUPES DE BOIS ET DELIVRANCE DE COUPES A LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette 2016 présenté par l'ONF pour des coupes de bois sur différentes parcelles, des coupes réalisées sur les parcelles 1.1, 4.1 et 17.1 qui seront mises à la vente et des coupes issues des parcelles 46.1 partie et 47.1 partie qui seront destinées à la production de plaquettes forestières pour l'alimentation du réseau de chaleur communal.

Le Conseil municipal accepte le projet d'inscription à l'état d'assiette 2016 des coupes qui seront mises à la vente au printemps 2016 et dont l'ONF fixera le prix de retrait, et accepte que les coupes issues des parcelles 46.1 partie et 47.1 partie soient délivrées à la commune pour l'alimentation de la chaudière bois.

III – COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES RMTC-CINEMA-CAMPING/PRL-SYLVICOLE-MOUILLA

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme ESTEVA Rose-Marie, délibérant sur les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes suivants : RMTC, Cinéma, Camping/PRL, Sylvicole et Lotissement Le Mouilla de l'exercice 2014 dressés par Monsieur DELESTRE, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à la majorité des membres présents, donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite des comptes administratifs 2014 (BP et budgets annexes), constate les identités de valeur avec indication des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau , au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser sur le budget principal et approuve les présents Comptes Administratifs 2014 (Pour : 11 ; Abstentions : 2 ; Contre : 0).

IV – VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2015 : BUDGET PRINCIPAL- SYLVICOLE-LOTISSEMENT LE MOUILLA

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2015/17 du 12/03/2015 approuvant la dissolution de l'EPIC Régie Municipale du Tourisme et du Climatisme et de ses budgets annexes et le rattachement des services d'exploitation du cinéma et du camping au budget principal communal.

Il présente les Budgets Prévisionnels 2015 de la Commune, du Sylvicole et du Lotissement Le Mouilla et demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, accepte le Budget Prévisionnel 2015 (Pour :12, Abstention :0, Contre : 2), le Budget Prévisionnel Sylvicole 2015 (Pour :14) et le Budget Prévisionnel du Lotissement Le Mouilla 2015 (Pour :14).

V- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les taux suivants pour les taxes suivantes :

- TH : 9.80%
- TFNB : 43.00%
- TFB : 14.00%

Le produit attendu suite à l'application de ces taux est de 925 602€

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents accepte les taux d'imposition proposés pour les taxes directes locales 2015 (Pour : 12 ; Contre : 2)..

VI-CLOTURE DES OPERATIONS DES REGIES RMTC (CINEMA LE PUIGMAL ET CAMPING/PRL « EL PAILLES »).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations 2015/17 et 2015/18 du 12/03/2015 approuvant d'une part la dissolution de la Régie Municipale du Tourisme et du Climatisme et de ses trois budgets annexes et leur rattachement au budget principal communal, et d'autre part la dissolution de la régie de recettes du camping/PRL « El Paillès » et celle de la régie de recettes et d'avances du cinéma rattachées à la RMTC et à la prise en charge par la régie d'animation de la commune des produits précédemment encaissées par ces régies (pour le cinéma : entrées et locations de films ; pour le camping/PRL : location de chalets et d'emplacements).

Il propose d'arrêter la clôture de l'ensemble des opérations de ces régies de recettes et d'avances à la date du 31/03/2015.

A partir du 01/04/2015, la Régie Animation d'avances et de recettes de la commune prend en charge les opérations liées à l'exploitation des services publics administratifs que sont le cinéma et le camping/PRL conformément à son objet et aux arrêtés modificatifs des 19/02/2015 et 13/03/2015.

Le Conseil Municipal décide la clôture des opérations des régies des budgets annexes CINEMA et CAMPING/PRL « El Paillès » suite à la dissolution de la RMTC au 31/03/2015 et la reprise des opérations concernées par la Régie Animation municipale au 01/04/2015.

VII-DEMANDE DE PRET CDC POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un restaurant scolaire et propose pour le financement des travaux de solliciter une demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant global de 400 000€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter ce prêt auprès de la CDC d'un montant de 400.000€ et d'une durée d'amortissement de 20 ans avec une périodicité de remboursement semestrielle.

FIN DE LA SEANCE A 21H00.

Le Maire


Daniel DELESTRE

La Secrétaire de séance,


REIG Nadine